

CHARTRE DE REDACTION DE LA REVUE JURIDIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

- Les articles soumis à publication dans la *RJE* ne doivent pas dépasser 15 pages de revue soit 50 000 signes (espaces et notes compris).
- Les propositions de publication (format word) doivent être adressées à la Rédaction de la RJE : laurence.renard@unistra.fr
- Les notes et références doivent être numérotées en continu et figurer en bas de page.
- Les articles sont soumis pour avis à deux spécialistes désignés par le Comité de lecture.
- Les auteurs reçoivent les épreuves pour corrections et sont priés de les renvoyer à la date demandée. Aucune modification importante du texte ne doit intervenir à ce stade. Seules les corrections typographiques ou des changements de style mineurs sont acceptés. En cas de changement législatif ou réglementaire intervenu depuis la rédaction de l'article, il sera possible d'insérer un post-scriptum avec l'accord de la Rédaction.
- Les manuscrits qui nous sont envoyés ne sont pas retournés.
- Les normes de mise en page de la RJE sont disponibles sur le site internet de la SFDE : www-sfde.u-strasbg.fr ; elles peuvent également être envoyées par courriel sur simple demande à la Rédaction de la revue.
- La *Revue Juridique de l'Environnement* est une revue scientifique totalement indépendante, publiée sans subvention et sans le soutien d'un groupe d'édition. Pour pouvoir conserver cette liberté, le Comité de rédaction de la revue a décidé de ne pas rémunérer les auteurs d'articles, de notes, de commentaires ou de conclusions.

Contact :

Société Française pour le Droit de l'Environnement (SFDE)

Adresse postale :

Université de Strasbourg

SFDE

4, rue Blaise Pascal

CS 90032

67081 STRASBOURG CEDEX

Adresse physique : SFDE - 11 rue du Maréchal Juin - 67000 STRASBOURG

Secrétaire de rédaction : Laurence RENARD : Tel : 03.68.85.87.83 / Courriel : laurence.renard@unistra.fr